

Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

Date de convocation
28 février 2022
Nombre de conseillers
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le **16 MARS 2022** SLO
ID : 085-218501641-20220308-202203035-DE

Délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2022 N° 2022.03.035

Objet : Solidarité Ukraine - Subvention

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie – Espace Culturel Jean MARTINET en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BIDEAU Jean-Philippe, LAMBERT Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, SIEGFRIED Audrey, BERTHOMÉ Joël, NAULET Fabrice, DE MONTI de REZÉ Thierry, FIEVRE-SAMAKE Sarah.

Excusés : BARD-MARTINET Élisabeth qui a donné pouvoir à BERTRAND Jimmy
BAUD Arielle qui a donné pouvoir à BAUD Michel
BUTON Claire qui a donné pouvoir à ROUSSEAU-DUMARCET Dominique
SEVA Jocelyne qui a donné pouvoir à GRONDIN Raoul
LAIDIN Daniel qui a donné pouvoir DE MONTI de REZE

Absent : RIVALIN Jacky

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
Audrey SIEGFRIED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal le conflit armé qui fait rage sur le territoire Ukrainien.

Cette situation militaire entraîne un déplacement massif des populations avec l'accueil en Union Européenne de nombreux migrants, majoritairement des femmes et des enfants.

Depuis la semaine dernière, la commune de Notre Dame de Monts s'est associée à l'élan de générosité en prenant une part active à l'aide. Un recensement de logements est mis en place et une collecte de matériel d'urgence se met en place.

La volonté de chacun étant une coordination des aides pour les rendre plus efficaces.

Monsieur le Maire propose ensuite d'octroyer une subvention équivalente à 1 €/habitant à une association venant en aide aux Ukrainiens.

Il propose au vote une subvention de 2.196,00 € à destination de l'association "Les joyeux petits souliers d'Ukraine" dont le siège social est à Saint Gilles Croix de Vie et qui apporte une aide concrète aux Ukrainiens réfugiés.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide l'octroi d'une subvention de 2.196,00 € (soit 1 €/habitant) à l'association "Les joyeux petits souliers d'Ukraine",

- dit que les crédits ont été prévus au budget 2022,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à méditer ladite subvention.

Le Maire,
• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé : les membres présents.
Pour copie conforme, en mairie,
Le neuf mars deux mille vingt
Le Maire, Raoul GRONDIN

Signé électroniquement par : Raoul
Grondin
Date de signature : 15/03/2022
Qualité : Maire de Notre Dame de Monts

